

Département du Doubs

Commune de FRANOIS

N°2024/025

Code Postal 25770

Bureau Distributeur FRANOIS

.....
EXTRAIT

Du registre des délibérations du Conseil Municipal

**Arrondissement de
BESANCON**

Séance du 08/04/2024

Canton de Besançon 1

L'an deux mille vingt-quatre, le huit du mois d'avril, le Conseil Municipal de la commune de FRANOIS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Émile BOURGEOIS Maire, en session ordinaire.

**Nota – le Maire certifie que
la convocation a été faite le
26/03/2024 et que le nombre
des membres en exercice est
de dix neuf.**

Présents :

Mmes GILLET, DELESSARD, SIMON BOUVRET,
DUBOIS, BORRINI, PRALON (à partir du point 10),
SANDER, LECLERC, TANNIERES ;
MM. BOURGEOIS, BAULIEU, MOUTON, HENRIOT,
COUDRY, DUMORTIER, PONS, LAPOUGE.

Absents excusés : Jean-Pierre LORY donne pouvoir à
Patrice MOUTON, Thomas HOUSSIN donne pouvoir à
Damien LAPOUGE,

Il a été procédé, conformément à l'article L 121 – 14 du code des communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.
Monsieur Patrice MOUTON, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

**BUDGET CIMETIERE – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT
2023**

***Rapporteur : Patrice MOUTON – Avis de la commission finances du 25 mars 2024 :
Favorable***

Le Conseil Municipal,
Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 présentant un excédent de fonctionnement cumulé de **12.07 €**

Considérant que la section d'investissement fait apparaître :

- un besoin de financement de	0 €	(D001 au BP 2024)
- un excédent de financement de	5 516,18 €	(R001 au BP 2024)

Vu l'état des restes à réaliser en section d'investissement :

- en dépenses de	0 €
- en recettes de	0 €

Publié le 15 avril 2024

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 025-212502587-20240408-2024027-DE

Berger
Levrault

Décide, par 19 voix pour, par 0 voix contre et 0 abstention des membres présents et représentés, d'affecter le résultat cumulé de fonctionnement comme suit :

- report à nouveau en section d'investissement (R001 du BP 2024) pour : 5 516,18 €*
- report à nouveau en section de fonctionnement (R002 du BP 2024) pour 12,07 €*

Fait et délibéré, le 8 avril 2024

Le Maire,

Émile BOURGEOIS.

